

# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

## DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de  
sécurité incendie

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 1/36 |



## SOMMAIRE

|  | Pages |
|--|-------|
| Présentation de l'évolution du titre professionnel ..... | 5     |
| Contexte de l'examen du titre professionnel .....        | 5     |
| Liste des activités .....                                | 5     |
| Vue synoptique de l'emploi-type.....                     | 6     |
| Fiche emploi type .....                                  | 7     |
| Fiches activités types de l'emploi .....                 | 11    |
| Fiches compétences professionnelles de l'emploi .....    | 15    |
| Fiche compétences transversales de l'emploi.....         | 27    |
| Glossaire technique .....                                | 29    |
| Glossaire du REAC .....                                  | 33    |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 3/36 |



# Introduction

## Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision en 2018 du titre professionnel « Technicien de Maintenance et de Travaux en Systèmes de Sécurité Incendie » avait permis de centrer ce titre autour d'une configuration en deux activités types. Pour sa révision de 2023, le titre reste constitué de deux activités types, mais le périmètre de certaines compétences a été revu afin d'être conforme aux observations du marché du travail pour l'emploi visé. Le nombre de compétences passe de 8 à 5, une partie des savoirs et savoir-faire liés aux compétences supprimées sont intégrés aux compétences conservées.

## Contexte de l'examen du titre professionnel

Des entretiens et des enquêtes ont été menés auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises réparties sur le territoire national, fabricants de matériel, installateurs ou mainteneurs, de l'entreprise de quelques salariés à la filiale de groupe d'envergure internationale. Une analyse qualitative et quantitative des offres d'emploi a été menée en parallèle.

Ces entretiens avec les professionnels en activité, leurs supérieurs directs et les chefs d'entreprise ou chefs d'agence n'ont pas fait apparaître d'évolutions technologiques, réglementaires et organisationnelles importantes qui impacteraient en profondeur l'emploi de Technicien de Travaux et de Maintenance en Systèmes de Sécurité Incendie (SSI).

Les professionnels attendent toujours des techniciens qu'ils soient compétents sur les activités de maintenance préventive et corrective, de mise en service sur différents SSI.

En revanche, les compétences relevant du suivi et de la réception de chantier ainsi que l'organisation des visites et interventions de maintenance ne sont pas attendues d'un technicien en début de carrière par les entreprises du secteur de la sécurité incendie, elles ont donc été supprimées.

## Liste des activités

**Ancien TP** : Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie

Activités :

- Réaliser le suivi technique de chantier et la mise en service d'un système de sécurité incendie
- Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie

**Nouveau TP** : Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie

Activités :

- Réaliser l'installation et la mise en service d'un système de sécurité incendie
- Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 5/36 |

## Vue synoptique de l'emploi-type

| N°<br>Fiche<br>AT | Activités types  | N°<br>Fiche<br>CP | Compétences professionnelles  |
|-------------------|--|-------------------|---|
| 1                 | Réaliser l'installation et la mise en service d'un système de sécurité incendie    | 1                 | Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie   |
|                   |  | 2                 | Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie   |
| 2                 | Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie | 3                 | Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie                              |
|                   |  | 4                 | Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie  |
|                   |  | 5                 | Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 6/36 |

## FICHE EMPLOI TYPE

### Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie est chargé de mettre en service et de maintenir, dans le cadre de la réglementation en vigueur, des installations de sécurité incendie, dans des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des bâtiments industriels ou d'habitation, ou des parcs de stationnement notamment.

Il s'agit principalement de détecteurs de fumée, de flammes, de chaleur et de déclencheurs manuels, connectés à un Equipement de Contrôle et de signalisation (ECS) permettant de provoquer automatiquement l'évacuation des personnes présentes sur le site par diffusion de signaux d'alarme sonores et lumineux, ainsi que la mise en sécurité du bâtiment notamment par la mise en fonctionnement du compartimentage, du désenfumage ou l'arrêt des installations techniques lorsqu'ils existent, pilotés par un Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI).

À partir des pièces du dossier technique d'installation, au format papier ou numérique, réalisé par le bureau d'étude, et mis à sa disposition par son responsable, le technicien réalise notamment les raccordements des équipements centraux, les paramétrages, les essais, et participe à la réception technique du système de sécurité incendie. Il forme le client ou l'exploitant à l'utilisation des systèmes installés et assure, dans le cadre d'un contrat passé avec le client, les interventions de maintenance préventive et corrective.

Le lieu de travail de ce technicien se situe :

- au siège de l'entreprise pour tout ce qui concerne la préparation, le suivi et le rendu compte de ses interventions ;
- sur les chantiers pour ce qui concerne l'installation et la mise en service des projets ;
- sur le site en exploitation pour la maintenance.

Le technicien travaille seul ou en équipe, selon l'importance des chantiers. Ses horaires de travail peuvent varier en fonction des délais d'achèvement du chantier ou de l'urgence d'une maintenance. Dans cette activité, des astreintes de nuit et de week-end sont à assurer régulièrement. Le technicien peut également partir quelques jours en déplacement, sur un chantier éloigné. Le technicien exerce ses activités sur des SSI de toute technicité et du plus simple au plus complexe sur le plan réglementaire : systèmes de catégories A à E et équipements d'alarme de type 1 à 4, conventionnels ou adressables.

Il est en relation avec les différents intervenants du projet (le coordinateur système de sécurité incendie, le bureau d'étude maître d'œuvre, le client, les fournisseurs, les sous-traitants, les autres corps d'état), les différents services de son entreprise (commercial, bureau d'étude, administratif), son responsable, et ses collègues monteurs et techniciens.

Il réalise ses activités dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité individuelle et collective, notamment vis-à-vis du risque électrique et de la présence éventuelle de matériaux contenant de l'amiante. Il applique les recommandations du Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (PPSPS) s'il existe, sinon du Plan de Prévention.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de fabrication et d'installation de matériel de sécurité incendie, les entreprises d'électricité générale d'envergure nationale disposant d'un département sécurité incendie, les entreprises locales spécialisées dans l'installation de SSI, les mainteneurs en SSI et dans une moindre mesure, et avec quelques années d'expérience, les organismes de contrôle technique.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 7/36 |

- Technicien mise en service systèmes de sécurité incendie ;
- Technicien de maintenance systèmes de sécurité incendie ;
- Installateur systèmes sécurité alarme détection incendie ;
- Technicien sécurité-alarme ;
- Technicien de maintenance sécurité alarme incendie ;
- Technicien maintenance en systèmes alarme et sécurité ;
- Technicien de maintenance des systèmes d'alarme.

### **Réglementation d'activités** (le cas échéant)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur aux niveaux B2V – B2V Essai – BR – BC – H0, limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sécurité incendie, y compris leurs alimentations basse tension.

La réglementation sur les risques professionnels encadrée par l'article L4121 du code du travail pour le travail en hauteur entre autres.

### **Equivalences avec d'autres certifications** (le cas échéant)

Néant.

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Réaliser l'installation et la mise en service d'un système de sécurité incendie  
Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie  
Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie

2. Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie

Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie

Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie

Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie

### **Compétences transversales de l'emploi**

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

### **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Il n'existe pas de convention collective spécifique au domaine de la sécurité incendie. Les entreprises de ce secteur d'activités adhèrent à différentes conventions collectives existantes : bâtiments et travaux publics, métallurgie, import-export ou prévention et sécurité.

Code(s) NSF :

255r--Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

### **Fiche(s) Rome de rattachement**

I1307 Installation et maintenance télécoms et courants faibles

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 8/36 |



| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 9/36 |



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

### Réaliser l'installation et la mise en service d'un système de sécurité incendie

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir des pièces du dossier technique d'installation, au format papier ou numérique, constitué par le bureau d'étude, et transmis par son responsable, le professionnel participe à la réalisation d'un chantier de SSI, du démarrage des travaux jusqu'à la mise en service de l'installation, puis il participe à sa réception technique.

Lors de ses interventions sur le chantier, le professionnel vérifie la mise en œuvre technique des travaux du SSI. S'il constate des divergences par rapport à ce qui était prévu dans le dossier technique d'installation, il en réfère à son responsable. Il met œuvre ou fait mettre en œuvre les propositions de son responsable pour y remédier.

Il raccorde aux équipements centraux les lignes en attente, tirées et raccordées aux composants périphériques (détecteurs automatiques, déclencheurs manuels, diffuseurs sonores et lumineux par exemple) après les avoir testées. Il paramètre le SSI. Il effectue les essais et teste l'exécution du scénario de mise en sécurité conformément au dossier technique d'installation. Il renseigne les documents d'autocontrôle et complète le rapport d'essais dans le dossier technique d'installation. Il imprime les listings de paramétrage au format papier ou numérique, et les joints au dossier technique d'installation. Il archive les fichiers de paramétrage du SSI selon la procédure de son entreprise. Il peut participer à des réunions de chantier.

Lors de la réception, le professionnel assiste le responsable du projet. Il met en œuvre les foyers types demandés par le coordinateur SSI et il effectue les essais de performance du SSI. En cas de réserves formulées, il réalise ou fait réaliser les travaux nécessaires pour que les réserves puissent être levées. Il contribue au rapport des essais techniques de réception et forme le personnel à l'exploitation du SSI. Il capitalise les informations pour la mise à jour du dossier technique d'installation. Au cours de ses travaux, le professionnel collecte les chutes de câbles, les cartons d'emballage, les bombes aérosol, les plastiques, les résidus des foyers types pour leur tri et leur traitement ultérieurs.

L'activité peut concerner un établissement en cours d'exploitation, lors d'une extension de l'installation existante par exemple, ou un établissement en construction. Les établissements sur lesquels le professionnel intervient sont des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des bâtiments industriels ou d'habitation, ou des parcs de stationnement.

Le professionnel effectue son travail seul en général, mais il peut être épaulé par une équipe de monteurs électriciens qui a effectué l'installation des lignes électriques et des composants périphériques du SSI, principalement sur le chantier, mais également à son bureau pour la préparation du paramétrage sur un équipement informatique à l'aide du logiciel constructeur.

Il travaille de jour, mais aussi parfois de nuit, lorsque la proximité de la date d'ouverture d'un établissement le nécessite. Le professionnel peut également partir quelques jours en déplacement, sur un chantier éloigné.

Pour mener à bien son travail, le professionnel utilise le dossier technique d'installation au format papier ou numérique et, suivant le contexte, le cahier des charges fonctionnelles du maître d'œuvre ou du coordinateur SSI, le dossier d'identité du système et l'ensemble des documentations techniques des matériels.

Sa société met à sa disposition les textes réglementaires et normatifs, les équipements, matériels et outillage nécessaires.

Les écrits sont généralement réalisés par le professionnel à l'aide d'un outil numérique, avec la possibilité de transmission et d'archivage électronique vers le système de gestion documentaire de son entreprise.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 11/36 |

Il est en relation avec les différents intervenants du projet (le coordinateur SSI, le bureau d'étude maître d'œuvre, le client, les fournisseurs, les sous-traitants, les autres corps d'état), les services de son entreprise (commercial, administratif, bureau d'étude), son responsable et ses collègues techniciens.

### **Réglementation d'activités** (le cas échéant)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur aux niveaux B2V – B2V Essai – BR – BC – H0, limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sécurité incendie, y compris leurs alimentations basse tension.

La réglementation sur les risques professionnels encadrée par l'article L4121 du code du travail pour le travail en hauteur entre autres.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie  
Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie

### **Compétences transversales de l'activité type**

Communiquer  
Respecter des règles et des procédures  
Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 12/36 |

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir du contrat passé avec le client et à l'aide du dossier d'identité du SSI disponible sur le site, le professionnel effectue l'entretien ou le dépannage, puis la remise en service du SSI, comme prévu au contrat et selon la réglementation en vigueur. Il assure le conseil du client à l'issue de son intervention.

À partir d'une liste d'interventions ou de visites à réaliser, fournie par les services de son entreprise, le professionnel prépare ses visites d'entretien et interventions de dépannage. Il récupère et analyse les dossiers clients (contrats de maintenance, rapports d'interventions, motifs d'interventions, etc.), puis il rassemble les matériels et outillages nécessaires. Il peut être amené à contacter les clients ou responsables des sites, pour confirmer les dates et les horaires de ses interventions.

Pour une intervention de maintenance corrective, le professionnel s'informe auprès du client ou de l'exploitant des dysfonctionnements constatés sur le SSI. Il suit une démarche de diagnostic, détermine la cause de la panne et remédie à celle-ci, puis réalise les réglages et paramétrages éventuellement rendus nécessaires par ses travaux et les essais de fonctionnement après dépannage. Enfin, il remet le SSI à l'état de veille avant son départ.

Si la réparation ne peut être que provisoire, du fait de l'indisponibilité d'un équipement ou d'une partie d'équipement comme une carte électronique par exemple, le professionnel le fait commander auprès du fournisseur et convient avec le client du délai de sa nouvelle intervention. Il remet en service la partie opérationnelle du SSI et informe le client, sur son compte rendu d'intervention, des parties du site qui ne sont plus protégées, afin que celui-ci puisse prendre les mesures adaptées, gardiennage ou autre, dans l'attente d'une nouvelle intervention.

Pour une visite de maintenance préventive, le professionnel réalise les opérations de maintenance périodique et effectue les essais fonctionnels des composants du SSI définis dans le contrat. Il relève par écrit les éventuelles non-conformités à la réglementation qu'il constate lors de sa visite de l'ensemble de l'installation en tenant compte de l'évolution de la réglementation vis-à-vis du type d'établissement. Il remet en service le SSI à l'issue de son intervention d'entretien et complète si nécessaire la formation de l'exploitant à son fonctionnement, selon les termes de la réglementation en vigueur.

Au cours de ses visites, le professionnel collecte les cartons d'emballage, les bombes aérosol, les batteries, les composants électroniques et les plastiques pour leur tri et leur traitement ultérieurs.

À l'issue de sa visite de maintenance, le professionnel effectue auprès de son client et de son entreprise les opérations de communication orale et écrite rendues nécessaires par celle-ci. Il assure la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client.

Les établissements dans lesquels le professionnel intervient sont des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des bâtiments industriels ou d'habitation, ou des parcs de stationnement.

Le professionnel travaille en général seul, sur du matériel parfois ancien et en milieu occupé. Il est vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement. Lors d'une visite de maintenance, il est parfois confronté à l'absence de dossier d'identité à jour et à sa méconnaissance de l'installation et du site. Il prend en compte l'urgence de la remise en fonctionnement du système en cas de panne, voire le comportement d'un client mécontent. Des astreintes de nuit et de week-end sont à assurer régulièrement pour les interventions de dépannage.

Pour mener à bien son travail, le professionnel utilise le dossier d'identité du SSI, le registre de sécurité du site, le contrat de maintenance négocié avec le client, et les équipements, matériels, outils, textes réglementaires et normatifs fournis par sa société.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 13/36 |

Les écrits sont généralement réalisés par le professionnel à l'aide d'un outil numérique, avec la possibilité de transmission et d'archivage électronique vers le système de gestion documentaire de son entreprise.

### **Réglementation d'activités** (le cas échéant)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur aux niveaux BR – H0, limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sécurité incendie, y compris leurs alimentations basse tension.

La réglementation sur les risques professionnels encadrée par l'article L4121 du code du travail pour le travail en hauteur entre autres.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité type**

Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie

Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie

Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie

### **Compétences transversales de l'activité type**

Communiquer

Respecter des règles et des procédures

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 14/36 |

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

### Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé, à partir des notices de raccordement du fabricant et du dossier technique d'installation :

- vérifier la mise en œuvre du SSI, noter et transmettre à son responsable les éventuelles divergences constatées entre ce qui est réalisé et ce qui était prévu initialement dans le dossier technique d'installation (cohérence technique et fonctionnelle, associativité des matériels, respect des règles d'installation, nature des liaisons et des câbles, implantation des composants) ;
- faire mettre en œuvre les remédiations validées par son responsable ;
- tester les lignes laissées en attente par l'équipe de monteurs électriciens, analyser la conformité des résultats notamment par rapport aux notices techniques du fabricant ;
- dépanner les lignes en défaut, reprendre si nécessaire le câblage ou le raccordement des composants périphériques ;
- fixer les équipements centraux du SSI et raccorder les lignes en attente à ces équipements, en respectant les prescriptions du fabricant et le dossier technique d'installation ;
- mettre à jour le dossier technique d'installation (plans des zones de détection et de mise en sécurité, corrélation entre ces mêmes zones, schémas de câblage des liaisons et synoptiques de l'implantation des composants du système de détection incendie et du système de mise en sécurité incendie) ;
- collecter les chutes de câbles, les cartons d'emballage et les plastiques au cours de ses travaux pour leur tri et leur traitement ultérieurs.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce aussi bien sur un chantier de construction que dans un établissement en cours d'exploitation, lors d'une extension de l'installation existante, par exemple. Les établissements dans lesquels le professionnel intervient sont des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des bâtiments industriels ou d'habitation, ou des parcs de stationnement.

Le professionnel effectue ce travail en général seul, parfois en hauteur, de jour et éventuellement de nuit, sur le chantier. Il peut être épaulé par l'équipe de monteurs électriciens qui a effectué l'installation des lignes et des composants périphériques du SSI. Il est en relation avec les différents intervenants du projet (les différents services de son entreprise, les fournisseurs, les sous-traitants, les autres corps d'état). Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, intervenants, clients ou occupants en situation de handicap.

Il exécute ces opérations avec une habilitation électrique délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement, aux niveaux B2V – B2V Essai – BR – BC - H0, limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sécurité incendie, y compris leurs alimentations basse tension.

#### Critères de performance

La conformité technique et réglementaire des travaux réalisés par rapport au dossier technique d'installation est vérifiée.

Les résultats des tests des lignes entre les composants périphériques aux équipements centraux respectent les prescriptions du fabricant.

Les raccordements des équipements centraux et périphériques respectent les prescriptions du fabricant et le dossier technique d'installation.

Le dossier technique d'installation est mis à jour de toutes les modifications effectuées.

Les chutes de câbles, les cartons d'emballage et les plastiques sont collectés en vue de leur tri et traitement ultérieurs.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 15/36 |

Les consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé sont respectées.

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

### Savoir-faire techniques :

Vérifier la conformité technico-réglementaire de la mise en œuvre des composants du SSI.  
Remédier aux divergences techniques ou réglementaires constatées dans la mise en œuvre des composants du SSI.  
Assurer par des tests la conformité des lignes du SSI aux prescriptions du fabricant.  
Fixer les différents équipements centraux et périphériques d'un SSI.  
Tirer et fixer les câbles électriques d'un SSI.  
Raccorder les lignes électriques aux équipements centraux et périphériques d'un SSI.

### Savoir-faire organisationnels :

Rechercher une information technique dans les documents des fabricants de composants de SSI.  
Rechercher une information réglementaire dans les textes relatifs aux SSI et à leurs composants.  
Manipuler une maquette numérique et extraire des données graphiques et techniques embarquées.  
Appliquer les règles de sécurité individuelle et collective en relation avec les risques identifiés : électrique, travail en hauteur, présence d'amiante dans les matériaux du site.

### Savoir-faire relationnels :

Communiquer oralement (écouter, poser des questions, reformuler pour s'informer sur des points techniques et réglementaires).  
Adapter son discours et gérer ses relations avec les différents intervenants sur un chantier.  
Respecter les contraintes réglementaires propres à l'établissement objet de l'installation.

### Savoirs :

Connaissance des textes réglementaires relatifs aux SSI et à leurs composants.  
Connaissance des composants des SSI, leur représentation symbolique et leur fonctionnalité.  
Connaissance des différents produits et technologies de détection des fabricants de SSI.  
Connaissance des différents dispositifs actionnés de sécurité de désenfumage et de compartimentage  
Connaissance des règles d'installation des systèmes de détection incendie.  
Connaissance des règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie.  
Connaissance des concepts de base du désenfumage naturel et mécanique.  
Connaissance du principe du scénario de mise en sécurité d'un établissement.  
Connaissance des types de fixations utilisées en fonction du support en sécurité incendie.  
Connaissance des concepts de base de l'électricité (tension, courant, puissance, résistance, relais, contact sec, diode, condensateur).  
Connaissance des différents types de liaisons (électriques et optiques) utilisées en sécurité incendie.  
Connaissance du principe de câblage et de raccordement des composants d'un SSI.  
Connaissance du principe du testeur et des tests des lignes électriques du SSI.  
Connaissance de la composition d'un dossier technique d'installation.  
Connaissance du principe de lecture d'un plan architectural.  
Connaissance du principe de manipulation d'une maquette numérique et d'extraction des données graphiques et techniques embarquées.  
Connaissance de l'utilisation d'un ordinateur individuel et des logiciels de bureautique et professionnels.  
Connaissance des différents intervenants sur un chantier et leur rôle respectif.  
Connaissance du principe d'un planning de chantier et l'ordre chronologique d'exécution des travaux des différents lots.  
Connaissance du principe d'une réunion de chantier.  
Connaissance du principe de la sous-traitance de prestations de réalisation d'un SSI.  
Connaissance des principales catégories de handicap.  
Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.  
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 16/36 |



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé, à partir des notices ou du logiciel fabricant et du dossier technique d'installation :

- préparer et télécharger les paramètres du SSI à l'aide d'un outil informatique, en respectant les prescriptions du fabricant ;
- effectuer les essais de chacun des composants du SSI et les dépanner si nécessaire ;
- tester l'exécution du scénario de mise en sécurité conformément à sa description dans le dossier technique d'installation ;
- remédier aux anomalies de paramétrage, câblage, raccordements ou faire remédier à la défaillance mécanique ou électrique d'un équipement hors lot, afin que l'ensemble du SSI puisse être mis en veille ;
- mesurer la vitesse et le débit d'air au niveau de chaque bouche d'extraction des fumées et de chaque ouvrant d'amenée d'air, et les intensités consommées par les moteurs de désenfumage ;
- effectuer les essais de performance du SSI en respectant la réglementation ;
- renseigner les documents d'autocontrôle et compléter le rapport d'essais ;
- imprimer ou archiver au format numérique les listings de paramétrage mis à jour pour les joindre au dossier technique d'installation du SSI ;
- sauvegarder et archiver les fichiers de paramétrage du SSI selon la procédure de son entreprise ;
- restituer sa prestation de paramétrage et d'essais du SSI à son responsable ;
- collecter les cartons d'emballage, les bombes aérosol et les plastiques au cours de ses travaux pour leur tri et leur traitement ultérieurs.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce aussi bien sur un chantier de construction que dans un établissement en cours d'exploitation, lors d'une extension de l'installation existante par exemple.

Les établissements dans lesquels le professionnel intervient sont des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des bâtiments industriels ou d'habitation, ou des parcs de stationnement.

Le professionnel effectue ce travail de jour et éventuellement de nuit, sur le chantier ou au bureau pour la phase de préparation du paramétrage sur outil informatique. Il peut être accompagné par un monteur électricien qui a réalisé l'installation du SSI. Il est en relation avec les différents intervenants du projet (le coordinateur SSI, le bureau d'étude maître d'œuvre, les collègues de son entreprise, les sous-traitants, les autres corps d'état). Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, intervenants, clients ou occupants en situation de handicap.

Il exécute ces opérations avec une habilitation électrique délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement, aux niveaux B2V – B2V Essais – BR – BC - H0, limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sécurité incendie, y compris leurs alimentations basse tension.

#### Critères de performance

Le paramétrage respecte les prescriptions du fabricant et le dossier technique d'installation.

Les résultats des essais et des mesures sont conformes aux prescriptions du dossier technique d'installation, respectent les prescriptions du fabricant, la réglementation et sont notés par écrit dans le rapport des essais effectués.

Le scénario de mise en sécurité s'exécute conformément à la description du dossier technique d'installation.

Le dossier technique d'installation est mis à jour conformément à la réglementation en vigueur.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 17/36 |

Les fichiers de paramétrage sont sauvegardés et archivés selon la procédure de l'entreprise.  
Les consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé sont respectées.  
Les cartons d'emballage, les bombes aérosol et les plastiques sont collectés en vue de leur tri et traitement ultérieurs.

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

### Savoir-faire techniques :

Corriger le câblage ou le raccordement des lignes électriques aux équipements centraux et périphériques d'un SSI.  
Configurer les ports de communication (RS232, EIA485, Ethernet, etc.) des différents composants (ECS, CMSI, TRE, UAE, etc.) du SSI, de l'outil informatique.  
Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.  
Préparer le paramétrage d'un SSI en adéquation avec le scénario de sécurité prévu.  
Télécharger les paramètres d'un SSI.  
Tester le paramétrage des composants d'un SSI.  
Tester l'exécution du scénario de sécurité prévu.  
Mesurer la vitesse et le débit d'air au niveau des bouches d'extraction des fumées et des ouvrants d'amenée d'air, et les intensités consommées par les moteurs de désenfumage.  
Préparer les foyers types et réaliser les essais de performance du SSI.  
Sauvegarder et archiver les paramètres d'un SSI.

### Savoir-faire organisationnels :

Rechercher une information technique dans les documents des fabricants de composants de SSI.  
Rechercher une information réglementaire dans les textes relatifs aux SSI et à leurs composants.  
Appliquer les règles de sécurité individuelle et collective en relation avec les risques identifiés : électrique, travail en hauteur, présence d'amiante dans les matériaux du site.

### Savoir-faire relationnels :

Communiquer oralement (écouter, poser des questions, reformuler pour s'informer sur des points techniques et réglementaires, restituer sa prestation de mise en service du SSI à son responsable hiérarchique).  
Communiquer par écrit (compléter le rapport des essais effectués, documents d'autocontrôle).  
Adapter son discours et gérer ses relations avec les différents intervenants sur un chantier.  
Respecter les contraintes réglementaires propres à l'établissement objet de l'installation.

### Savoirs :

Connaissance des textes réglementaires relatifs aux SSI et à leurs composants.  
Connaissance des composants des SSI, leur représentation symbolique et leur fonctionnalité.  
Connaissance des différents produits et technologies de détection des fabricants de SSI.  
Connaissance des différents dispositifs actionnés de sécurité de désenfumage et de compartimentage.  
Connaissance des règles d'installation des systèmes de détection incendie.  
Connaissance des règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie.  
Connaissance des concepts de base du désenfumage naturel et mécanique.  
Connaissance du principe du scénario de mise en sécurité d'un établissement.  
Connaissance des concepts de base de l'électricité (tension, courant, puissance, résistance, relais, contact sec, diode, condensateur).  
Connaissance des différents types de liaisons (électriques et optiques) utilisées en sécurité incendie.  
Connaissance des différents types de liaisons informatiques utilisées en sécurité incendie et leurs principes de paramétrage.  
Connaissance du principe de câblage et de raccordement des composants d'un SSI.  
Connaissance du principe du testeur et des tests des lignes électriques du SSI.  
Connaissance du principe du paramétrage d'un SSI.  
Connaissance de la composition d'un dossier technique d'installation d'un SSI.  
Connaissance de la composition d'un dossier d'identité d'un SSI.  
Connaissance du principe de lecture d'un plan architectural.  
Connaissance du principe de manipulation d'une maquette numérique et d'extraction des données graphiques et techniques embarquées.  
Connaissance de l'utilisation d'un ordinateur individuel et des logiciels de bureautique et professionnels

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 18/36 |

Connaissance des différents intervenants sur un chantier et leur rôle respectif (limites des lots).  
Connaissance des différents foyers types et la réglementation afférente.  
Connaissance des bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.  
Connaissance des principales catégories de handicap.  
Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.  
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 19/36 |



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé, à partir du dossier client (contrat de maintenance, rapports d'interventions, matériels à remplacer, etc.) et à l'aide du dossier d'identité du SSI disponible sur le site :

- prévoir les matériels et outillages nécessaires à son intervention ;
- noter par écrit l'état du système à son arrivée et si la désignation des locaux sur l'ECS correspond toujours à la réalité du site ;
- remplacer les composants du SSI (détecteurs, batteries), ainsi que ceux qui sont éventuellement détériorés, selon la réglementation et les termes du contrat ;
- réaliser les essais fonctionnels de tous les composants du SSI définis dans le contrat, et selon le scénario de sécurité du dossier d'identité du SSI ;
- mesurer la vitesse et le débit au niveau de chaque bouche d'extraction des fumées et de chaque ouvrant d'amenée d'air, les intensités consommées par chaque moteur de désenfumage, et comparer les valeurs mesurées aux valeurs relevées lors de la mise en service ;
- relever par écrit toutes les non-conformités éventuelles constatées lors de la visite de l'ensemble de l'installation, en tenant compte de l'évolution de la réglementation vis-à-vis du type d'établissement ;
- s'assurer que les personnes chargées de son exploitation sont formées et compléter si nécessaire leur formation, selon les termes de la réglementation en vigueur ;
- collecter les cartons d'emballage, les bombes aérosol, les batteries, les composants électroniques et les plastiques pour leur tri et leur traitement ultérieurs.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les établissements dans lesquels le professionnel intervient sont des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des bâtiments industriels ou d'habitation, ou des parcs de stationnement.

Le professionnel effectue ce travail en général seul, parfois en hauteur, dans l'établissement concerné, en milieu occupé, de jour et éventuellement de nuit. Il doit donc être vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement. Il est parfois assisté d'un collègue pour des établissements importants.

Il est en relation avec les différents services de son entreprise, ses collègues, le client ou son représentant. Il doit être attentif à sa manière de communiquer avec ces derniers. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, intervenants, clients ou occupants en situation de handicap.

Il exécute ces opérations avec une habilitation électrique délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement, aux niveaux BR - H0, limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sécurité incendie, y compris leurs alimentations basse tension.

#### Critères de performance

Les matériels et l'outillage nécessaires à l'intervention de maintenance sont préparés.

L'état initial du système, la correspondance entre la désignation des locaux sur l'ECS et la réalité sont vérifiés et notés.

Les composants sont remplacés selon les termes du contrat, de la réglementation et de leur état de détérioration.

Les essais fonctionnels de tous les composants sont réalisés selon le contrat et le scénario de sécurité.

Les mesures de vitesse, débit d'amenée d'air et extraction des fumées et intensités consommées sont relevées par écrit et comparées aux valeurs nominales consignées lors de la mise en service.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 21/36 |

Les non-conformités constatées sont relevées par écrit et tiennent compte de l'évolution de la réglementation.

Le niveau de formation des personnes chargées de l'exploitation du système est vérifié et complété le cas échéant.

Les cartons d'emballage, les bombes aérosol, les batteries, les composants électroniques et les plastiques sont collectés en vue de leur tri et traitement ultérieurs.

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

### Savoir-faire techniques :

Préparer les matériels et l'outillage nécessaires à l'intervention de maintenance d'un SSI.

Identifier les tâches à réaliser à partir d'un contrat de maintenance d'un SSI.

Réaliser les actions de maintenance préventives et les essais fonctionnels contractuels et réglementaires sur le SSI.

Remplacer les composants du SSI définis par contrat et selon la réglementation.

Mesurer la vitesse et le débit d'air au niveau des bouches d'extraction des fumées et des ouvrants d'amenée d'air, et les intensités consommées par les moteurs de désenfumage.

### Savoir-faire organisationnels :

Rechercher une information technique dans les documents des fabricants de composants de SSI.

Rechercher une information réglementaire dans les textes relatifs aux SSI et à leurs composants.

Manipuler une maquette numérique et extraire des données graphiques et techniques embarquées.

Appliquer les règles de sécurité individuelle et collective en relation avec les risques identifiés : électrique, travail en hauteur, présence d'amiante dans les matériaux du site.

### Savoir-faire relationnels :

Communiquer oralement (écouter, parler, poser des questions, reformuler pour s'informer auprès du client du fonctionnement du SSI).

Adapter son discours et gérer ses relations avec le client.

Respecter les contraintes réglementaires propres à l'établissement objet de l'installation.

Transmettre des savoirs professionnels (former l'exploitant au fonctionnement du SSI : faire une démonstration, expliquer, répondre aux questions pour lui permettre de remplir ses obligations).

### Savoirs :

Connaissance des textes réglementaires relatifs aux SSI et à leurs composants.

Connaissance de la réglementation spécifique de la maintenance des SSI.

Connaissance des composants des SSI, leur représentation symbolique et leur fonctionnalité.

Connaissance des différents produits et technologies de détection des fabricants de SSI.

Connaissance des différents dispositifs actionnés de sécurité de désenfumage et de compartimentage.

Connaissance du principe du scénario de mise en sécurité d'un établissement.

Connaissance des règles d'installation des systèmes de détection incendie.

Connaissance des règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie.

Connaissance des concepts de base du désenfumage naturel et mécanique.

Connaissance des concepts de base de l'électricité (tension, courant, puissance, résistance, relais, contact sec, diode, condensateur).

Connaissance des différents types de liaisons (électriques et optiques) utilisées en sécurité incendie.

Connaissance du principe du testeur et des tests des lignes électriques du SSI.

Connaissance du principe de câblage et de raccordement des composants d'un SSI.

Connaissance du principe du paramétrage d'un SSI.

Connaissance de la composition d'un dossier d'identité de SSI.

Connaissance de la composition du contrat de maintenance d'un SSI.

Connaissance du principe de lecture d'un plan architectural.

Connaissance du principe de manipulation d'une maquette numérique et d'extraction des données graphiques et techniques embarquées.

Connaissance de l'utilisation d'un ordinateur individuel et des logiciels de bureautique et professionnels.

Connaissance des notions de pédagogie adaptées à la formation technique d'un utilisateur.

Connaissance des niveaux d'accès d'un SSI tels que définis dans la réglementation.

Connaissance des principales catégories de handicap.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux interventions.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement lors d'une intervention.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 22/36 |

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé, à partir du dossier client (contrat de maintenance, rapports d'interventions, matériels à remplacer, etc.) et à l'aide du dossier d'identité du SSI disponible sur le site :

- prévoir les matériels et outillages nécessaires à son intervention ;
- s'informer auprès du client ou de son représentant des dysfonctionnements du SSI, et les constater ;
- réaliser des observations visuelles, des mesures, des contrôles et des essais pour identifier la cause de la panne ;
- remédier à la panne, en procédant si nécessaire au remplacement de matériels sur le SSI, réaliser les réglages et paramétrages rendus nécessaires par les travaux ;
- réaliser les essais de fonctionnement après dépannage et remettre le SSI à l'état de veille ;
- faire commander auprès du fournisseur un matériel indisponible et convenir avec le client du délai de sa nouvelle intervention ;
- remettre en service la partie opérationnelle du SSI en cas de matériel indisponible ;
- collecter les cartons d'emballage, les bombes aérosol, les batteries, les composants électroniques et les plastiques pour leur tri et leur traitement ultérieurs.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans un établissement en cours d'exploitation. Les établissements dans lesquels le professionnel intervient sont des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des bâtiments industriels ou d'habitation, ou des parcs de stationnement.

Le professionnel effectue ce travail en général seul sur le lieu de la panne, parfois en hauteur, en milieu occupé, de jour et éventuellement de nuit. Il doit être vigilant à ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement. Il est en relation avec les différents services de son entreprise, ses collègues, le client ou son représentant. Il doit être attentif à sa manière de communiquer avec ces derniers. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, intervenants, clients ou occupants en situation de handicap.

Il exécute ces opérations avec une habilitation électrique délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement, aux niveaux BR - H0, limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sécurité incendie, y compris leurs alimentations basse tension.

#### Critères de performance

Les démarches de diagnostic sont pertinentes et permettent d'identifier la cause de la panne.

La réparation, les paramétrages et les essais permettent de rétablir le bon fonctionnement du système.

L'ensemble des opérations de dépannage réalisées respecte la réglementation et les clauses du contrat de maintenance.

Les consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé sont respectées.

Les cartons d'emballage, les bombes aérosol, les batteries, les composants électroniques et les plastiques sont collectés en vue de leur tri et traitement ultérieurs.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

##### Savoir-faire techniques :

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 23/36 |

Réparer le SSI.

Configurer les ports de communication des composants d'un SSI et d'un outil informatique utilisé dans le cadre d'un paramétrage.

Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.

Réaliser les paramétrages et les essais de fonctionnement du SSI après dépannage.

Remplacer des pièces de fonctionnement sur un dispositif actionné de sécurité de désenfumage ou de compartimentage.

#### Savoir-faire organisationnels :

Mettre en œuvre une démarche de diagnostic pour identifier la cause de la panne du SSI.

Rechercher une information technique dans les documents des fabricants de composants de SSI.

Rechercher une information réglementaire dans les textes relatifs aux SSI et à leurs composants.

Manipuler une maquette numérique et extraire des données graphiques et techniques embarquées.

Appliquer les règles de sécurité individuelle et collective en relation avec les risques identifiés : électrique, travail en hauteur, présence d'amiante dans les matériaux du site.

#### Savoir-faire relationnels :

Communiquer oralement (écouter, parler, poser des questions, reformuler pour s'informer auprès du client sur les points de dysfonctionnement du SSI).

Adapter son discours et gérer ses relations avec le client.

Respecter les contraintes réglementaires propres à l'établissement objet de l'installation.

#### Savoirs :

Connaissance des textes réglementaires relatifs aux SSI et à leurs composants.

Connaissance de la réglementation spécifique de la maintenance des SSI.

Connaissance des composants des SSI, leur représentation symbolique et leur fonctionnalité.

Connaissance des différents produits et technologies de détection des fabricants de SSI.

Connaissance des différents dispositifs actionnés de sécurité de désenfumage et de compartimentage.

Connaissance du principe du scénario de mise en sécurité d'un établissement.

Connaissance de la méthodologie de dépannage d'un SSI.

Connaissance des types de fixations utilisées en fonction du support en sécurité incendie.

Connaissance des concepts de base de l'électricité (tension, courant, puissance, résistance, relais, contact sec, diode, condensateur).

Connaissance des différents types de liaisons (électriques et optiques) utilisées en sécurité incendie.

Connaissance du principe du testeur et des tests des lignes électriques du SSI.

Connaissance du principe de câblage et de raccordement des composants d'un SSI.

Connaissance du principe du paramétrage d'un SSI.

Connaissance de la composition d'un dossier d'identité de SSI.

Connaissance de la composition du contrat de maintenance d'un SSI

Connaissance du principe de lecture d'un plan architectural.

Connaissance du principe de manipulation d'une maquette numérique et d'extraction des données graphiques et techniques embarquées.

Connaissance de l'utilisation d'un ordinateur individuel et des logiciels de bureautique et professionnels.

Connaissance du principe de la fourniture de composants des SSI (fabricants, distributeurs).

Connaissance des principales catégories de handicap.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux interventions.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement lors d'une intervention.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 24/36 |



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### **Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

À l'issue d'une visite de maintenance préventive ou corrective, à partir des opérations et constatations effectuées sur l'installation d'un SSI :

- rédiger avant son départ du site un bulletin mentionnant à minima l'état du système à son arrivée, le descriptif de la panne, la cause probable de la panne, le matériel échangé et l'état fonctionnel après son intervention ;
- préciser dans le bulletin les parties du site qui ne sont plus protégées si le SSI n'est pas complètement en état de fonctionnement à l'issue de l'intervention de maintenance ;
- informer oralement le client ou l'exploitant du site, et répondre oralement à ses questions, et l'inviter le cas échéant, à mettre en œuvre des mesures compensatoires ;
- indiquer par écrit dans le registre de sécurité du site, l'objectif de l'intervention de maintenance ;
- signer et faire signer le bulletin par le représentant du client ou de l'exploitant ;

À posteriori d'une intervention de maintenance préventive :

- rédiger dans le respect éventuel d'un délai réglementaire, un compte rendu détaillé des opérations réalisées et des observations concernant l'état de l'installation, la mauvaise exploitation ou les non-conformités à la réglementation ;
- indiquer dans le compte rendu les conséquences possibles de l'état l'installation, des non-conformités à la réglementation ou de la mauvaise exploitation ;
- préconiser dans le compte rendu, des solutions, des améliorations à apporter pour remédier à l'état de l'installation, aux non-conformités ou à la mauvaise exploitation ;
- argumenter ses propos et ses écrits, techniquement et réglementairement par des textes de référence en tenant compte de l'évolution de la réglementation vis-à-vis du type d'établissement.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Les établissements dans lesquels le professionnel intervient sont des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des bâtiments industriels ou d'habitation, ou des parcs de stationnement.

Le professionnel effectue ce travail en général seul, de jour et éventuellement de nuit, sur le site objet de son intervention, ou au bureau de son entreprise. Il est en relation avec les différents services de son entreprise, le client ou l'exploitant. Il doit être attentif à sa manière de communiquer avec ces derniers. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, intervenants, clients ou occupants en situation de handicap.

#### **Critères de performance**

Les opérations de maintenance réalisées et l'état de l'installation sont détaillés dans les documents.

Le client ou l'exploitant est alerté sur la nécessité de prendre des mesures en cas de fonctionnement partiel du système.

Les observations constatées et leurs conséquences possibles sont notées dans le compte rendu.

Les préconisations notifiées dans le compte rendu sont argumentées techniquement ou réglementairement.

Les informations et les réponses fournies oralement et par écrit au client ou à l'exploitant du site sont précises.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 25/36 |

## **Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs**

### Savoir-faire techniques :

Informé oralement et par écrit sa hiérarchie et le client des dysfonctionnements constatés sur le SSI et de leurs conséquences.

Argumenter techniquement et réglementairement au client les dysfonctionnements du SSI et leurs conséquences.

### Savoir-faire organisationnels :

Rechercher une information technique dans les documents des fabricants de composants de SSI.

Rechercher une information réglementaire dans textes relatifs aux SSI et à leurs composants.

Manipuler une maquette numérique et extraire des données graphiques et techniques embarquées.

### Savoir-faire relationnels :

Communiquer oralement (écouter, poser des questions, reformuler pour s'informer auprès du client sur les points de dysfonctionnement du SSI).

Communiquer par écrit (rédiger un compte rendu, un bulletin, qui soient compréhensibles).

Savoir adapter son discours et gérer ses relations avec le client.

Respecter les contraintes réglementaires propres à l'établissement objet de l'installation.

### Savoirs :

Connaissance des textes réglementaires relatifs aux SSI et à leurs composants.

Connaissance de la réglementation spécifique de la maintenance des SSI.

Connaissance des composants des SSI, leur représentation symbolique et leur fonctionnalité.

Connaissance des différents produits et technologies de détection des fabricants de SSI.

Connaissance du principe du scénario de mise en sécurité d'un établissement.

Connaissance des règles d'installation des systèmes de détection incendie.

Connaissance des règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie.

Connaissance des concepts de base du désenfumage naturel et mécanique.

Connaissance des différents types de liaisons (électriques et optiques) utilisées en sécurité incendie.

Connaissance des concepts de base de l'électricité (tension, courant, puissance, résistance, relais, contact sec, diode, condensateur).

Connaissance du principe de câblage et de raccordement des composants d'un SSI.

Connaissance du principe du paramétrage d'un SSI.

Connaissance de la composition d'un dossier d'identité de SSI.

Connaissance de la composition du contrat de maintenance d'un SSI

Connaissance du principe de lecture d'un plan architectural.

Connaissance du principe de manipulation d'une maquette numérique et d'extraction des données graphiques et techniques embarquées.

Connaissance de l'utilisation d'un ordinateur individuel et des logiciels de bureautique et professionnels.

Connaissance des principales catégories de handicap.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 26/36 |

## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Communiquer

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des phases du chantier d'installation du SSI, communiquer oralement avec les différents intervenants du projet (le coordinateur SSI, le bureau d'étude maître d'œuvre, le client, les fournisseurs, les sous-traitants, les autres corps d'état) et les différents services de son entreprise, son responsable, ses collègues monteurs et techniciens. Produire des documents écrits qui permettent notamment la mise à jour du dossier technique d'installation et attestent de la conformité de l'exécution des travaux.

Dans les activités de maintenance, communiquer oralement avec les différents services de son entreprise, ses collègues, le client ou son représentant et rédiger des bulletins d'intervention ou des comptes rendus de maintenance qui alertent le client en cas de non-conformité réglementaire.

Les informations communiquées oralement et par écrit par le professionnel peuvent engager la responsabilité de son entreprise, notamment en cas de sinistre et véhiculent l'image de celle-ci en général.

#### Critères de performance

Le dossier technique d'installation est mis à jour de toutes les modifications effectuées.

Les résultats des essais et des mesures sont conformes aux prescriptions du dossier technique d'installation, respectent les prescriptions du fabricant, la réglementation et sont notés par écrit dans le rapport des essais effectués.

L'état du système à son arrivée est noté par écrit.

Les mesures de vitesse, de débit d'amenée d'air et d'extraction des fumées et d'intensités consommées sont relevées par écrit et comparées aux valeurs nominales consignées lors de la mise en service.

Les non-conformités constatées sont relevées par écrit et tiennent compte de l'évolution de la réglementation.

Les opérations de maintenance réalisées et l'état de l'installation sont détaillés dans les documents.

Le client ou l'exploitant est alerté sur la nécessité de prendre des mesures en cas de fonctionnement partiel du système.

Les observations constatées et leurs conséquences possibles sont notées dans le compte rendu.

Les préconisations notifiées dans le compte rendu sont argumentées techniquement ou réglementairement.

Les informations et les réponses fournies oralement et par écrit au client ou à l'exploitant du site sont précises.

### Respecter des règles et des procédures

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours des activités de mise en service ou de maintenance de SSI, vérifier la mise en œuvre des projets, paramétrer et essayer les installations, mesurer des valeurs physiques, procéder à des essais de performance, relever et justifier par écrit des non-conformités, préconiser des solutions, des propositions, des améliorations, dans le respect de règles d'installation, textes, normes, contrats clients, documentations et procédures des constructeurs ou encore des bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.

#### Critères de performance

La conformité technique et réglementaire des travaux réalisés par rapport au dossier technique d'installation est vérifiée.

Les résultats des tests des lignes entre les composants périphériques aux équipements centraux respectent les prescriptions du fabricant.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 27/36 |

Les raccordements des équipements centraux et périphériques respectent les prescriptions du fabricant et le dossier technique d'installation.

Le paramétrage respecte les prescriptions du fabricant et le dossier technique d'installation.

Les résultats des essais et des mesures sont conformes aux prescriptions du dossier technique d'installation, respectent les prescriptions du fabricant, la réglementation et sont notés par écrit dans le rapport des essais effectués.

Le scénario de mise en sécurité s'exécute conformément à la description du dossier technique d'installation.

Les composants du système sont remplacés selon les termes du contrat, de la réglementation et de leur état de détérioration.

Les essais fonctionnels de tous les composants du système sont réalisés selon le contrat et le scénario de sécurité.

Les mesures de vitesse, débit d'amenée d'air et extraction des fumées et intensités consommées sont relevées par écrit et comparées aux valeurs nominales consignées lors de la mise en service.

Les consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé sont respectées.

## **Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème**

### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Au cours des activités de mise en service et de maintenance de SSI, mettre en œuvre des démarches de diagnostic lors de la vérification des travaux effectués, de l'analyse des modifications apportées au projet initial, des essais fonctionnels, des interventions de dépannage ou encore des visites de maintenance préventive. Déterminer et mettre en œuvre des solutions pour remédier aux problématiques techniques et réglementaires mises en évidence.

### **Critères de performance**

Les démarches de diagnostic et de dépannage du SSI sont pertinentes.

La cause de la panne du SSI est identifiée.

La réparation du SSI et les paramétrages rendus nécessaires sont correctement effectués.

Les démarches de diagnostic et de dépannage sont pertinentes.

La cause de la panne est identifiée.

La réparation et les paramétrages rendus nécessaires sont correctement effectués.

Les indications notées dans le compte rendu sur les observations constatées et de leurs conséquences sont compréhensibles.

Les arguments et les préconisations notifiées dans le compte rendu sont pertinents et argumentés techniquement ou réglementairement.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 28/36 |

## Glossaire technique

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 29/36 |

## Glossaire technique Technicien de Maintenance et de Travaux SSI

**APSAD** : La certification APSAD est une marque appartenant au CNPP Cert© attestant en France de la qualité d'un système de sécurité ou de sûreté, qu'il s'agisse d'équipement ou de services proposés par un prestataire. Elle apporte des garanties de fiabilité et d'efficacité. Elle s'appuie sur des référentiels techniques complets (description et objectifs de résultat) incluant les exigences réglementaires, ainsi que les principales normes françaises et européennes applicables. Ces référentiels sont composés de règles et de documents techniques rédigés en concertation avec les différents acteurs de la sécurité ou sûreté. Ils répondent aux exigences des assurances et sont souvent des documents de référence pour les certifications de service.

**Bus de communication** : Système de communication entre plusieurs équipements (détecteurs, interfaces, modules, équipement de contrôle, etc.) communiquant dans une zone géographique limitée, utilisé notamment dans le cadre des systèmes de sécurité incendie adressables.

**Dossier d'exécution ou d'installation** : Dossier à usage interne à l'entreprise qui réalise les travaux d'installation, à destination des équipes sur le chantier. Il comprend notamment :

- L'ensemble des plans et schémas d'exécution du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants ;
- L'ensemble des spécifications à l'usage du chantier ;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

**EIA RS-232** : Norme qui définit les caractéristiques électriques de la couche physique d'une interface numérique sérielle.

**EIA RS-485** : Norme qui définit les caractéristiques électriques de la couche physique d'une interface numérique sérielle.

**Ethernet** : Protocole de réseau local à commutation de paquets, conforme à la norme internationale ISO/IEC 802-3.

**ECS** : L'équipement de contrôle et de signalisation est un ensemble des matériels du système de détection incendie constitué des équipements regroupés dans un emplacement réservé au personnel chargé de leur exploitation et comprenant, au minimum les signalisations, contrôles et commandes. Il assure notamment la collecte des informations des détecteurs automatiques ou déclencheurs manuels implantés dans le bâtiment ou l'établissement surveillé.

**CMSI** : Centralisateur de mise en sécurité incendie. Ensemble des matériels du système de mise en sécurité incendie constitué des équipements regroupés dans un emplacement réservé au personnel chargé de leur exploitation. Il permet à partir d'informations ou d'ordres de commande manuelle, la gestion centralisée de la mise en sécurité par fonction (évacuation, compartimentage, désenfumage, arrêt d'installation technique) par zone de mise en sécurité, aussi bien en ordres électriques de commande qu'en surveillance et contrôle des informations (défauts, positions).

**Maintenance corrective (NF EN 13306)** : Maintenance exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un équipement ou un système dans un état dans lequel il peut accomplir une fonction requise.

**Maintenance préventive (NF EN 13306 en général et NFS 61-933 spécifique au SSI)** : Maintenance exécutée à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinée à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un équipement ou d'un système.

**PPSPS** : Le plan particulier de sécurité et de prévention de la santé est un outil

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 30/36 |

d'organisation opérationnel au service des entreprises et du coordonnateur SPS d'un chantier. Il permet à chaque entreprise concernée de préparer son chantier, de former ses personnels et de s'adapter aux évolutions du chantier et à la coactivité.

**Réception d'une installation** : Acte par lequel le client déclare accepter l'installation avec ou sans réserve. Elle est effectuée à l'issue de l'ensemble des opérations effectuées par l'installateur, après la mise œuvre ou la modification d'une installation, en présence du maître d'ouvrage, dans le but de vérifier que celle-ci remplit effectivement les fonctions pour lesquelles elle est prévue.

**Sécurité** : La sécurité consiste à prévenir contre tout ce qui concerne les accidents, donc par définition involontaires. Elle désigne l'ensemble des moyens humains, organisationnels et techniques réunis pour faire face aux risques techniques, physiques, chimiques et environnementaux pouvant nuire aux personnes et aux biens sans avoir un but de profit.

**SSI** : Le système de sécurité incendie assure, lorsqu'elles sont présentes, les fonctions de détection automatique et manuelle, l'évacuation des personnes grâce à la diffusion du signal de l'alarme générale, la gestion des issues, le compartimentage, le désenfumage. La mise en œuvre de ces fonctions peut engendrer l'émission d'information à destination d'autres équipements ou systèmes du bâtiment ou de l'établissement tels que l'éclairage de sécurité, les systèmes d'extinction automatique, les ascenseurs, le traitement d'air.

**TRE** : Le tableau répéteur d'exploitation affiche en synthèse les états d'alarme et de dérangement des CMSI auxquels il est associé.

**UAE** : L'unité d'aide à l'exploitation, équipement informatique, assure l'acquisition d'informations terrain, l'affichage de plans et symboles animés, l'exploitation graphique des scénarios et des consignes attachées aux évènements en provenance du système de sécurité incendie.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 31/36 |





# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 33/36 |

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | REAC             | TP-00324   | 06        | 25/01/2023         | 25/01/2023          | 34/36 |

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION

## DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 1/34 |



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie**

**Sigle du titre professionnel : TMTSSI**

**Niveau : 4** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 255r - Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique-**

**Code(s) ROME : I1307**

**Formacode : 24396**

**Date de l'arrêté : 17/01/2023**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 25/01/2023**

**Date d'effet de l'arrêté : 26/02/2023**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TMTSSI

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 3/34 |

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|---|--|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>                                | <p>Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie</p> <p>Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie</p> <p>Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie</p> <p>Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie</p> <p>Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie</p> | 04 h 55 min | <p><b>Partie 1, durée 3 h 30 min :</b> "Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie" et "Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie". Tous les candidats réalisent cette partie en même temps. À partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat câble, raccorde, paramètre et réalise les essais fonctionnels du système de sécurité incendie (SSI) qui lui est affecté. Cette partie est réalisée sous surveillance, hors présence du jury.</p> <p><b>Partie 2, durée 0 h 25 min :</b> Le candidat présente au jury la production réalisée à la partie 1. Il met en œuvre les modifications demandées par le jury pour lever les réserves. Il met à jour le dossier technique d'installation, complète le rapport de mise en service et le registre de sécurité. Chaque candidat est évalué individuellement et à tour de rôle.</p> <p><b>Partie 3, durée 0 h 30 min :</b> "Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie" et "Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie". En présence du jury, le candidat réalise une intervention de dépannage du système, à l'issue de laquelle il rend compte au jury oralement et par écrit de ses vérifications. Chaque candidat est évalué individuellement à tour de rôle.</p> <p><b>Partie 4, durée 0 h 30 min :</b> "Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie" et "Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie". En présence du jury, le candidat réalise une visite de maintenance préventive du système, à l'issue de laquelle, il rend compte au jury oralement et par écrit de ses vérifications. Il indique au jury comment former le client à l'exploitation du système de sécurité incendie conformément à la réglementation en vigueur, notamment en termes de niveau d'accès. Chaque candidat est évalué individuellement à tour de rôle.</p> |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>                   |  |             |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul> | <p>Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie</p> <p>Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie</p>   | 00 h 25 min | L'entretien technique est organisé dans l'atelier en présence du candidat et du jury. L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.   |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 4/34 |



| Modalités                                    | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|--|-------------|--|
|  | Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie |             | Le jury mène l'entretien à partir d'un guide composé du descriptif de différentes situations de chantier et des propositions de questions portant sur les procédures de travaux ou de maintenance, les règles de sécurité et les modes opératoires relatifs aux compétences évaluées partiellement lors de la mise en situation professionnelle.<br><br>La contextualisation de l'entretien est limitée aux situations liées à la mise en œuvre des foyers type site, aux mesures de débits et vitesses aérauliques et intensités consommées dans le domaine du désenfumage, ainsi que les actions de maintenance sur les dispositifs actionnés de sécurité. |
| ▪ Questionnaire professionnel                | Sans objet   | 00 h 00 min | Sans objet.  |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)   | Sans objet   | 00 h 00 min | Sans objet.  |
| <b>Entretien final</b>                       |  | 00 h 20 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.  |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : |  | 05 h 40 min |  |

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

Il travaille sur un SSI de catégorie A, correspondant à celui qui peut être installé dans un établissement recevant du public comprenant des locaux réservés au sommeil.

En amont de la mise en situation professionnelle, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique.

La mise en situation professionnelle comprend 4 parties réalisées en atelier. L'ordre chronologique d'enchaînement des parties doit être respecté.

Lors des parties 2, 3 et 4, en dehors des moments d'échange, le jury observe le comportement professionnel du candidat pendant la réalisation de sa prestation.

### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 5/34 |

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet.

**Précisions pour le candidat VAE :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

En amont de la session d'examen, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, ou une attestation sur l'honneur attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 6/34 |

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                             |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
|   |  |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| <b>Réaliser l'installation et la mise en service d'un système de sécurité incendie</b>              |  |                                     |                                     |                             |  |
| Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie | <p>La conformité technique et réglementaire des travaux réalisés par rapport au dossier technique d'installation est vérifiée.</p> <p>Les résultats des tests des lignes entre les composants périphériques aux équipements centraux respectent les prescriptions du fabricant.</p> <p>Les raccordements des équipements centraux et périphériques respectent les prescriptions du fabricant et le dossier technique d'installation.</p> <p>Le dossier technique d'installation est mis à jour de toutes les modifications effectuées.</p> <p>Les chutes de câbles, les cartons d'emballage et les plastiques sont collectés en vue de leur tri et traitement ultérieurs.</p> <p>Les consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé sont respectées.</p>   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie                           | <p>Le paramétrage respecte les prescriptions du fabricant et le dossier technique d'installation.</p> <p>Les résultats des essais et des mesures sont conformes aux prescriptions du dossier technique d'installation, respectent les prescriptions du fabricant, la réglementation et sont notés par écrit dans le rapport des essais effectués.</p> <p>Le scénario de mise en sécurité s'exécute conformément à la description du dossier technique d'installation.</p> <p>Le dossier technique d'installation est mis à jour conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les fichiers de paramétrage sont sauvegardés et archivés selon la procédure de l'entreprise.</p> <p>Les consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé sont respectées.</p> <p>Les cartons d'emballage, les bombes aérosol et les plastiques sont collectés en vue de leur tri et traitement ultérieurs.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 7/34 |

| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                             |  |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
|  |  |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| <b>Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie</b>                                |  |                                     |                                     |                             |  |
| Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie | <p>Les matériels et l'outillage nécessaires à l'intervention de maintenance sont préparés.</p> <p>L'état initial du système, la correspondance entre la désignation des locaux sur l'ECS et la réalité sont vérifiés et notés.</p> <p>Les composants sont remplacés selon les termes du contrat, de la réglementation et de leur état de détérioration.</p> <p>Les essais fonctionnels de tous les composants sont réalisés selon le contrat et le scénario de sécurité.</p> <p>Les mesures de vitesse, débit d'amenée d'air et extraction des fumées et intensités consommées sont relevées par écrit et comparées aux valeurs nominales consignées lors de la mise en service.</p> <p>Les non-conformités constatées sont relevées par écrit et tiennent compte de l'évolution de la réglementation.</p> <p>Le niveau de formation des personnes chargées de l'exploitation du système est vérifié et complété le cas échéant.</p> <p>Les cartons d'emballage, les bombes aérosol, les batteries, les composants électroniques et les plastiques sont collectés en vue de leur tri et traitement ultérieurs.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie                         | <p>Les démarches de diagnostic sont pertinentes et permettent d'identifier la cause de la panne.</p> <p>La réparation, les paramétrages et les essais permettent de rétablir le bon fonctionnement du système.</p> <p>L'ensemble des opérations de dépannage réalisées respecte la réglementation et les clauses du contrat de maintenance.</p> <p>Les consignes de sécurité et les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé sont respectées.</p> <p>Les cartons d'emballage, les bombes aérosol, les batteries, les composants électroniques et les plastiques sont collectés en vue de leur tri et traitement ultérieurs.</p>   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 8/34 |

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation |                             |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
|   |  |                                     | Entretien technique           | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie | <p>Les opérations de maintenance réalisées et l'état de l'installation sont détaillés dans les documents.</p> <p>Le client ou l'exploitant est alerté sur la nécessité de prendre des mesures en cas de fonctionnement partiel du système.</p> <p>Les observations constatées et leurs conséquences possibles sont notées dans le compte rendu.</p> <p>Les préconisations notifiées dans le compte rendu sont argumentées techniquement ou réglementairement.</p> <p>Les informations et les réponses fournies oralement et par écrit au client ou l'exploitant du site sont précises.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| <p><b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b><br/> Risque électrique : articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail.</p>                   |  |                                     |                               |                             |  |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 9/34 |

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales                              | Compétences professionnelles concernées   |
|--|---|
| Communiquer  | Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie |
|  | Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie  |
|  | Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie                              |
|  | Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie   |
|  | Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie   |
| Respecter des règles et des procédures                 | Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie |
|  | Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie  |
|  | Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie                              |
|  | Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie   |
|  | Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie   |
| Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème | Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie |
|  | Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie  |
|  | Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie                              |
|  | Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie   |
|  | Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie   |

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TMTSSI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 10 min

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 10/34 |

#### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant les parties 2, 3 et 4 de la mise en situation professionnelle, pour mener l'entretien technique et l'entretien final. Le jury mène l'entretien technique après la mise en situation professionnelle.

**Partie 2, durée 0 h 25 min**, le jury intervient en présence du candidat, pour évaluer les compétences "**Réaliser le raccordement des équipements centraux d'un système de sécurité incendie**" et "**Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie**" à partir de la production réalisée en partie 1. Le candidat présente au jury la production réalisée à la partie 1. Le jury demande des modifications pour lever des réserves. Le jury observe le candidat mettre en œuvre ces modifications, mettre à jour le dossier technique d'installation, compléter le rapport de mise en service et le registre de sécurité. Chaque candidat est évalué individuellement et à tour de rôle. Le jury évalue le compte rendu écrit et oral de la mise en service effectuée par le candidat, hors présence de celui-ci.

**Avant la partie 3**, hors la présence du candidat, le référent technique selon les consignes du jury introduit une panne sur l'installation de sécurité incendie présentée en partie 2 ou une autre installation mise à disposition, si celle-ci n'a pas pu être mise en service par le candidat.

**Partie 3, durée 0 h 30 min**, le jury observe le comportement professionnel du candidat pendant qu'il réalise l'intervention de dépannage, afin d'évaluer la compétence "**Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie**".

Le jury évalue ensuite le compte rendu écrit et oral du candidat de l'intervention de dépannage effectuée, hors présence de celui-ci. Le jury évalue ainsi la compétence "**Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie**".

**Partie 4, durée 0 h 30 min**, le jury observe le comportement professionnel du candidat pendant qu'il réalise une visite de maintenance préventive. Il intervient sur la même installation de sécurité incendie qu'en partie 3 ou une autre installation mise à disposition, si celle-ci n'a pas pu être dépannée. Le candidat fait un compte rendu oral et écrit de sa visite au jury et fait une proposition de formation à destination du client.

Le jury évalue ensuite le compte rendu écrit et oral ainsi que la proposition de formation formulée par le candidat, hors présence de celui-ci. Le jury évalue ainsi les compétences "**Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie**" et "**Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie**".

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut interrompre celle-ci, le consigner dans le procès-verbal et prévenir le responsable de session.

Le jury conduit l'entretien technique d'une durée de 0 h 25 min, il dispose d'un guide d'entretien.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 11/34 |

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

#### **4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet.

#### **5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre**

Le responsable de session désigne une personne habilitée comme "surveillant de sécurité électrique", celle-ci a connaissance des installations du plateau technique et en a identifié les risques éventuels. Sa présence est indispensable lors de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session désigne une personne comme « référent technique », celle-ci a connaissance des installations du plateau technique d'évaluation. Il est à disposition du jury pour intervenir sur les installations en amont de la partie 3 de la situation professionnelle afin d'introduire une panne selon les consignes du jury.

La même personne peut assurer ces deux rôles. Un formateur qui a été chargé de la formation ou de l'accompagnement du candidat peut assurer ces rôles.

Un surveillant est présent lors de la partie 1 de la mise en situation professionnelle où le jury n'est pas présent.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 12/34 |



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 13/34 |



## CCP

### Réaliser l'installation et la mise en service d'un système de sécurité incendie

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|---|--|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>              | Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie<br>Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie | 04 h 00 min | <b>Partie 1, durée 3 h 30 min</b> : "Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie" et "Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie".<br>Tous les candidats réalisent cette partie en même temps. À partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat câble, raccorde, paramètre et réalise les essais fonctionnels du SSI qui lui est affecté. Cette partie est réalisée sous surveillance, hors présence du jury.<br><br><b>Partie 2, durée 0 h 30 min</b> : Le candidat présente au jury la production réalisée à la partie 1. Il met en œuvre les modifications demandées par le jury pour lever les réserves. Il met à jour le dossier technique d'installation, complète le rapport de mise en service et le registre de sécurité. Chaque candidat est évalué individuellement et à tour de rôle. |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |  |             |  |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 15/34 |

| Modalités  | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|---|-------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul>                      | Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie | 00 h 25 min | <p>L'entretien technique est organisé dans l'atelier en présence du candidat et du jury. L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.</p> <p>Le jury mène l'entretien à partir d'un guide composé du descriptif de différentes situations de chantier et des propositions de questions portant sur les procédures de travaux, les règles de sécurité et les modes opératoires relatifs à la compétence évaluée partiellement lors de la mise en situation professionnelle.</p> <p>La contextualisation de l'entretien est limitée aux situations liées à la mise en œuvre des foyers type site, aux mesures de débits et vitesses aérauliques et intensités consommées dans le domaine du désenfumage.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>              | Sans objet  |             | Sans objet.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul> | Sans objet  |             | Sans objet.  |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :   |   | 04 h 25 min |  |

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

Il travaille sur un SSI de catégorie A, correspondant à celui qui peut être installé dans un établissement recevant du public comprenant des locaux réservés au sommeil.

En amont de la mise en situation professionnelle, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique.

La mise en situation professionnelle comprend 2 parties réalisées en atelier. L'ordre chronologique d'enchaînement des parties doit être respecté.

Lors de la partie 2, en dehors des moments d'échange, le jury observe le comportement professionnel du candidat pendant la réalisation de sa prestation.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 16/34 |

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'installation et la mise en service d'un système de sécurité incendie**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 55 min

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 17/34 |

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle et pour mener l'entretien technique. Le jury mène l'entretien technique après la mise en situation professionnelle.

**Partie 2, durée 0 h 30 min**, le jury intervient en présence du candidat, pour évaluer les compétences "**Réaliser l'installation des équipements centraux et périphériques d'un système de sécurité incendie**" et "**Réaliser les paramétrages et les essais d'un système de sécurité incendie**" à partir de la production réalisée en partie 1. Le candidat présente au jury la production réalisée à la partie 1. Le jury demande des modifications pour lever des réserves. Le jury observe le candidat mettre en œuvre ces modifications, mettre à jour le dossier technique d'installation, compléter le rapport de mise en service et le registre de sécurité. Chaque candidat est évalué individuellement et à tour de rôle. Le jury évalue le compte rendu écrit et oral de la mise en service effectuée par le candidat, hors présence de celui-ci.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut interrompre celle-ci, le consigner dans le procès-verbal et prévenir le responsable de session.

Le jury conduit l'entretien technique d'une durée de 0 h 25 min, il dispose d'un guide d'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet.

#### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le responsable de session désigne une personne habilitée comme "surveillant de sécurité électrique", celle-ci a connaissance des installations du plateau technique et en a identifié les risques éventuels. Sa présence est indispensable lors de la mise en situation professionnelle. Un formateur qui a été chargé de la formation ou de l'accompagnement du candidat comme stagiaire peut assurer ce rôle.

Un surveillant est présent lors de la partie 1 de la mise en situation professionnelle où le jury n'est pas présent.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 18/34 |

## CCP

### Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités                                | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|---|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b> | Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie<br>Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie<br>Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie | 01 h 00 min | <b>Partie 1, durée 0 h 30 min :</b> "Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie" et "Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie".<br>En présence du jury, le candidat réalise une intervention de dépannage du système, à l'issue de laquelle il rend compte au jury oralement et par écrit de ses vérifications. Chaque candidat est évalué individuellement à tour de rôle.<br><br><b>Partie 2, durée 0 h 30 min :</b> "Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie" et "Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie".<br>En présence du jury, le candidat réalise une visite de maintenance préventive du système, à l'issue de laquelle, il rend compte au jury oralement et par écrit de ses vérifications. Il indique au jury comment former le client à |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 19/34 |

| Modalités  | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|---|-------------|--|
|  |   |             | l'exploitation du SSI conformément à la réglementation en vigueur, notamment en termes de niveau d'accès. Chaque candidat est évalué individuellement à tour de rôle.  |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>  |   |             |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul>                      | Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie<br>Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie<br>Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie | 00 h 25 min | L'entretien technique est organisé dans l'atelier en présence du candidat et du jury. L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle.<br><br>Le jury mène l'entretien à partir d'un guide composé du descriptif de différentes situations de maintenance et des propositions de questions portant sur les procédures, les règles de sécurité et les modes opératoires relatifs aux compétences évaluées partiellement lors de la mise en situation professionnelle.<br><br>La contextualisation de l'entretien est limitée aux situations liées à la mise en œuvre des foyers type site, aux mesures de débits et vitesses aérauliques et intensités consommées dans le domaine du désenfumage, ainsi que les actions de maintenance sur les dispositifs actionnés de sécurité. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>              | Sans objet  |             | Sans objet.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul> | Sans objet  |             | Sans objet.  |
|  | Durée totale de l'épreuve pour le candidat :  | 01 h 25 min |  |

**Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :**

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

Il travaille sur un SSI de catégorie A, correspondant à celui qui peut être installé dans un établissement recevant du public comprenant des locaux réservés au sommeil.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 20/34 |



En amont de la mise en situation professionnelle, le responsable de session s'assure que le candidat est en possession d'un « avis après formation » favorable tel que défini par l'article 5.6.3 de la norme NF C 18-510, attestant qu'il a acquis les savoirs et les savoir-faire pour évaluer les risques d'origine électrique et appliquer les prescriptions de sécurité lors des opérations d'ordre électrique.

La mise en situation professionnelle comprend 2 parties réalisées en atelier. L'ordre chronologique d'enchaînement des parties doit être respecté.

Lors des 2 parties, en dehors des moments d'échange, le jury observe le comportement professionnel du candidat pendant la réalisation de sa prestation.

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet.

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet.

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet.

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 25 min

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 21/34 |

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant les deux parties de la mise en situation professionnelle et pour mener l'entretien technique. Le jury mène l'entretien technique après la mise en situation professionnelle.

**Avant la partie 1**, hors présence du candidat, le référent technique selon les consignes du jury introduit une panne sur l'installation de sécurité incendie.

**Partie 1, durée 0 h 30 min**, le jury observe le comportement professionnel du candidat pendant qu'il réalise l'intervention de dépannage, afin d'évaluer la compétence **"Préparer et effectuer l'intervention de maintenance corrective d'un système de sécurité incendie"**.

Le jury évalue ensuite le compte rendu écrit et oral du candidat de l'intervention de dépannage effectuée, hors présence de celui-ci. Le jury évalue ainsi la compétence **"Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie"**.

**Partie 2, durée 0 h 30 min**, le jury observe le comportement professionnel du candidat pendant qu'il réalise une visite de maintenance préventive. Il intervient sur la même installation de sécurité incendie qu'en partie 1 ou une autre installation mise à disposition, si celle-ci n'a pas pu être dépannée. Le candidat fait un compte rendu oral et écrit de sa visite au jury et fait une proposition de formation à destination du client.

Le jury évalue ensuite le compte rendu écrit et oral ainsi que la proposition de formation formulée par le candidat, hors présence de celui-ci. Le jury évalue ici les compétences **"Préparer et effectuer les actions de maintenance préventive et les essais fonctionnels d'un système de sécurité incendie"** et **"Assurer la traçabilité des opérations effectuées et le conseil du client à l'issue de l'intervention de maintenance d'un système de sécurité incendie"**.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut interrompre celle-ci, le consigner dans le procès-verbal et prévenir le responsable de session.

Le jury conduit l'entretien technique d'une durée de 0 h 25 min, il dispose d'un guide d'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 22/34 |

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Le responsable de session désigne une personne habilitée comme "surveillant de sécurité électrique", celle-ci a connaissance des installations du plateau technique et en a identifié les risques éventuels. Sa présence est indispensable lors de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session désigne une personne comme « référent technique », celle-ci a connaissance des installations du plateau technique d'évaluation. Il est à disposition du jury pour intervenir sur les installations en amont de la partie 1 de la mise en situation professionnelle afin d'introduire une panne selon les consignes du jury.

La même personne peut assurer ces deux rôles. Un formateur qui a été chargé de la formation ou de l'accompagnement du candidat peut assurer ces rôles.

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 23/34 |



## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie

##### Locaux

| Modalité d'évaluation             | Désignation et description des locaux   | Observations   |
|-----------------------------------|---|--|
| Mise en situation professionnelle | <p>Un atelier comportant des cloisonnements fixes ou des panneaux mobiles, permettant la mise en place des postes de travail.</p> <p>L'atelier est équipé d'un réseau de distribution électrique, correctement dimensionné, permettant de raccorder individuellement chaque maquette à une ligne d'alimentation électrique monophasée 230V, avec protection contre les surcharges, courts-circuits et contacts indirects.</p> | Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les aires de travail devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres pour permettre la libre circulation des candidats et des membres du jury. |
| Entretien technique               | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.  | Ce local équipé d'un tableau papier ou tableau blanc, doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.   |
| Entretien final                   | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.  | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.  |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 25/34 |

## Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation         | Nombre | Description   | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations  |
|---------------------|--------|---|--|---|
| Postes de travail   | 1      | <p>Le poste de travail est équipé d'un SSI de catégorie A : ECS + CMSI, ou ECS/CMSI adressable(s) équipé avec un minima de quatre zones de détection, une zone de diffusion d'alarme et deux fonctions de mise en sécurité à rupture et à émission avec contrôle de position (compartimentage, désenfumage ou extinction), une alimentation électrique de sécurité, un dispositif actionné de sécurité à rupture avec contrôle de position, un dispositif actionné de sécurité à émission avec contrôle de position (par exemple un volet, ou un clapet, ou un coffret relayage), six détecteurs automatiques d'incendie, deux déclencheurs manuels, deux indicateurs d'action, une alarme générale sélective ou un diffuseur sonore non autonome avec ou sans flash, un tableau report de confort, de synthèse ou d'exploitation.</p> <p>A proximité, une table ou un établi, une chaise et un poste informatique fixe ou portable dont les spécifications techniques sont conformes aux spécifications pour l'exécution des logiciels constructeurs. Le poste informatique est équipé des ports nécessaires pour la connexion et le paramétrage du SSI.</p> <p>Le poste informatique est équipé d'un antivirus à jour, des logiciels nécessaires au paramétrage des installations de sécurité incendie et des cordons de connexion selon les matériels utilisés.</p> <p>L'écran du poste informatique est de taille suffisante pour permettre une utilisation confortable des logiciels de paramétrage.</p> | 1  | <p>Le poste de travail est fixé sur un cloisonnement fixe ou sur un support mobile. Il est raccordé à une ligne d'alimentation électrique protégée conformément à la norme NF C 15-100.</p> <p>Les câbles des éléments à raccorder peuvent être déjà en place.</p> <p>Le fonctionnement des composants est vérifié avant le passage de l'épreuve.</p> |
| Outils / Outillages | 1      | Anémomètre portatif.  | 1  | Sans objet.   |
|                     | 1      | Outillage d'électricien avec à minima : pince plate, pince coupante, couteau et marteau d'électricien, tournevis plats (2,5 x 75, 3 x 100 et 5 x 150), tournevis cruciformes (PH1 et PH2 x 125), multimètre (avec fonction ampèremètre et fusibles de remplacement), système de marquage pour câbles (à minima un feutre indélébile à pointe fine).   | 1  | Sans objet  |
|                     | 1      | Visseuse sans fil.  | 4  | Sans objet  |
|                     | 1      | Enrouleur de chantier.  | 4  | Sans objet.   |
|                     | 1      | Perforateur.  | 4  | Sans objet  |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 26/34 |

| Désignation  | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|--|--------|--|--|--------------|
|  | 1      | Coffret de forets à béton.   | 4  | Sans objet.  |
|  | 1      | Coffret de forets à métaux.  | 4  | Sans objet.  |
|  | 1      | Fer à souder et bobine de soudure pour l'électronique.   | 4  | Sans objet.  |
|  | 1      | Coffret de mèches à bois.  | 4  | Sans objet.  |
|  | 1      | Dispositif de test pour détecteurs automatiques d'incendie adapté à leur technologie.  | 1  | Sans objet.  |
| Équipements  | 1      | Pour chaque modèle de centrale notée en dotation individuelle et utilisée sur les postes de travail un lot de matériel de remplacement compatible : détecteur automatique d'incendie, socle pour détecteur d'incendie, déclencheur manuel d'incendie, ventouse, indicateur d'action, batteries, tableau report, alarme générale sélective ou diffuseur sonore non autonome avec ou sans flash, et si nécessaire un appareil de test et de validation de ligne de détection et de paramétrage adapté aux détecteurs adressables utilisés. | 1  | Sans objet.  |
| Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective | 1      | Vérificateur d'absence de tension, tapis isolant, équipement de protection individuelle (casque de sécurité avec visière anti ultra-violets, gants isolants prévus pour la tension de service, gants de travail, cadenas de consignation, dispositif de condamnation pour disjoncteur), casque ou bouchons de protection acoustique.   | 2  | Sans objet.  |
| Matières d'œuvre   | 1      | Lot de résistances, de fusibles et d'éléments de fin de ligne en correspondance avec les matériels de sécurité incendie utilisés, assortiment de vis, chevilles, ruban adhésif d'électricien, gaine de câblage, colliers, embases autocollantes pour colliers, cosses à sertir, bombe aérosol d'essai pour détecteurs de fumée.  | 16   | Sans objet.  |
|  | 1      | Lot de câbles C2 (SYS et SYT) et CR1 section 8/10 ou 9/10, câble CR1 2G1,5 mm <sup>2</sup> , câble C2 (1000RO2V) 2G1,5 mm <sup>2</sup> , ou équivalent selon les Euroclasses en vigueur (Dca - s2, d2, a2 et Cca - s1, d1, a1).  | 8  | Sans objet.  |
| Documentations   | 1      | Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales et particulières pour les établissements du premier groupe) ;<br><br>Les règles d'installation des systèmes de détection incendie, norme NF S 61-970 ;   | 1  | Sans objet.  |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 27/34 |

| Désignation | Nombre | Description   | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|-------------|--------|---|--|--------------|
|             |        | Les règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie, norme NF S 61-932 ;<br>Les règles d'exploitation et de maintenance des systèmes de sécurité incendie, norme NF S 61-933. |  |              |
|             | 1      | Notices techniques de mise en service, d'exploitation et de paramétrage des centrales et des matériels constitutifs des postes de travail.  | 1  | Sans objet.  |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 28/34 |



## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| <b>Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie<br/>Arrêté du 26/01/2018</b> |   | <b>Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie<br/>Arrêté du 17/01/2023</b> |  |
|--|---|--|--|
| CCP  | Réaliser le suivi technique de chantier et la mise en service d'un système de sécurité incendie | CCP  | Réaliser l'installation et la mise en service d'un système de sécurité incendie    |
| CCP  | Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie              | CCP  | Réaliser la maintenance préventive et corrective d'un système de sécurité incendie |

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 29/34 |



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

| SIGLE  | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|--------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMTSSI | RE               | TP-00324   | 06        | 25/01/2023      | 14/12/2022          | 31/34 |



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

